



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projet - Soutien aux associations solidarité

DE20171016_7

Conseil municipal du 16 octobre 2017

Rapporteuse :

Télétransmise à la Préfecture le 19 OCT. 2017

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU Affichée le 19 octobre 2017

L'an deux mille dix sept, le seize octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 4 octobre 2017

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme RICCI, M. LAVAUD, Mme COUTANT

Etait absent(e) :

M. SARDIN

Ont donné procuration :

- Mme FAVE à M. MARQUET
- Mme BOUTTEMY à Mme FRANÇOIS-ROUGIER
- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme DUBOIS à Mme LAGRANGE
- Mme SERRALHEIRO à Mme MACULA
- M. ACHARKI à M. MONIER
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme PEREZ à M. LAVAUD

Certifié exécutoire

Pour le Maire,

Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID

Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER



Aide à projet - Soutien aux associations solidarité

Solidarité
id : 1926

Conseil municipal
16 octobre 2017

7

Rapporteuse : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

La Ville d'Angoulême a souhaité soutenir, pour des projets spécifiques, des associations participant à la vie sociale et qui mènent des actions en faveur de la solidarité et du mieux vivre ensemble.

Certains projets participent également à la prévention en matière de santé ou en faveur des personnes en situation de handicap.

L'association Kaos Aurore Lenoir participe à la lutte contre les discriminations, l'isolement, les conduites à risques, et son projet culturel est mis au service de l'insertion et du lien social.

Le spectacle « *Le bal* » est une nouvelle création artistique collective qui rassemble des acteurs fragilisés en situation de handicap et, a pour objectif de rompre l'isolement, de redonner confiance en soi et en l'autre. Le travail scénique permet également de renforcer la tolérance et changer le regard des publics sur le handicap moteur et mental.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'octroyer une subvention de 800 euros au profit de l'association Kaos Aurore Lenoir, pour la création du spectacle « *Le bal* » acteurs en situation de handicap ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
16 octobre 2017

Pour extrait conforme,
Maire,
Adjoint
Maire,
ARGOIN
délégué
Vie sportive - Equipements sportifs

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

